



Proprietaire refuse de signer etat de lieu et nagit pas

Par **judith333**, le **25/01/2008** à **22:23**

Mon proprietaire refuse de signer l'Etat de lieu. Je suis rentré le 2. janvier dans le logement. Mon proprietaire à dit de faire l'état de lieu tout seul et après de lui passer la feuille pour signer. J'ai fait l'état de lieu en presance de un ami. Ensuite il a refusé de signer le papier. Depuis cette date il a dit qu'il veut faire d'autre état de lieu, mais il n'a rien fait. Je lui ai demandé plusieurs fois de agir, mais il bouge pas.
Est-ce que je je peux porter plainte contre lui? Qu'est-ce que je dois faire pour recupperer ma caution?
(Déjà le 2. janvier j'ai mis fin au bail par lettre recommandé).

Par **Mike46**, le **26/01/2008** à **10:43**

Bonjour,
Dans votre cas il aurait été préférable de faire intervenir un huissier de justice afin que celui-ci convoque votre propriétaire. De plus si le **proprietaire refuse d'établir un état des lieux**. Il devra **faire la preuve du bon état du logement à la remise des clés** avant de réclamer des frais de remise en état au locataire. Je vous conseille donc de garder toutes les pièces justifiant d'un refus de la part du propriétaire d'établir un état des lieux.
Cordialement

Par **judith333**, le **26/01/2008** à **16:01**

Merci Mike pour votre réponse. Ca m'aide beacoup. Car je suis autrichienne et le français

n'est pas ma langue maternelle, j'ai une question sur la phrase. "Il devra faire la preuve du bon état du logement à la remise des clés avant de réclamer des frais de remise en état au locataire." Comment il devra faire la preuve du bon état (en quelle forme, écrit, orale...)? Et qu'est-ce que sont les frais de remise en état? S'agit-il de la loy   ou de la caution? Merci beaucoup Judith

Par **Mike46**, le **26/01/2008**    **17:09**

Re bonjour Judith, Il devra apporter des preuves au moyen de photographies ou t  moignages qui seront soumis    l'appr  ciation du juge. En ce qui concerne les frais de remise en   tat si il s'agit de la caution. Cordialement